



DÉFI ICOPE

A - RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1 LE DEFI

Le défi ICOPE a lieu au cours de la 8ème édition de la semaine pour le maintien de l'autonomie, un projet de la FKCoor.en collaboration avec le CSSR la Clauze.

Il durera 1 mois et se terminera au plus tard le mercredi 4 juin à 12H .

Il a pour objectifs :

- Repérer les personnes à risque de perte d'autonomie. Elle permet de mesurer en quelques minutes 6 fonctions clés qui sont : la mobilité, la nutrition, la vue, l'audition, la cognition et l'humeur. (step 1)
- Sensibiliser les professionnels au repérage de la fragilité chez les seniors et de permettre au plus grand nombre de vieillir en bonne santé.

A la fin de la semaine, il récompensera **le plus grand nombre de step 1 icope** effectué, selon les critères définis par le présent règlement.

2 L'ASSOCIATION ORGANISATRICE

LA FKCOOR;

3 rue de L'Espagnol

7520 Paris

organise le concours intitulé « DÉFI ICOPE».

3 QUI PEUT PARTICIPER ?

Peuvent participer

-Les professionnels de santé (MK, IDE, pharmacien, podologue, médecin...)

L'appel à participation peut être lancé par l'intermédiaire :

-d'un mail adressé aux établissements concernés par le défi,

-du site internet de l'association : fkcoor.org

-du site internet du cssr la Clauze: laclauze.fr,

-Compte Facebook, Instagram...

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve par les participants du présent règlement.

4 LES CRITERES DE SELECTION DU JURY

UTILISER ICOPE MONITOR

Télécharger l'application **Icoper Monitor du CHU Toulouse-IHU HealthAge** pour effectuer le step 1 ou réaliser le step 1 version papier téléchargeable sur le site de la FKcoor.

LES CRITÈRES D'INCLUSION des personnes dépistées

- Personnes de **60 ans et +**
- Personnes **autonomes exclusivement** ne vivant pas en EHPAD
- Peuvent être des patients vus au cabinet pour des pathologies autres que des troubles de l'équilibre ou rééducation à la marche
- Personne de notre entourage, pas forcément en cabinet, ni à domicile (famille, amis...) Comme vous l'avez compris, nous nous adressons aux personnes encore **autonomes et robustes**. Ceci dans le but d'augmenter l'espérance de vie en bonne santé des séniors, c'est-à-dire sans incapacité, pour préserver leur autonomie et réduire les dépenses de santé.

LE NOMBRE de step 1 réalisés

5 VALIDATION DES RÉSULTATS

Le formulaire de participation est à renseigner directement en ligne.

Chaque participant devra renvoyer la Fiche synthèse retour du défi via le google form préalablement reçu à l'inscription , le 4 juin au plus tard à 12h pour confirmer les résultats du jeu .

En cas de problème vous pouvez contacter :
autonomie @fkcoor.org

L'étude des résultats par le jury aura pour but :

- de vérifier que les participants entrent dans le cadre prédéfini par le concours et qu'ils sont arrivés dans les délais impartis.
- de comptabiliser les step 1 déclarés sur l'honneur par les participants selon les critères préétablis.

La FKcoor se réserve le droit de ne pas sélectionner un dossier de participation qui ne correspond pas pleinement aux critères du défi mentionnés dans le présent règlement. En cas de problème vous pouvez contacter :

autonomie@fkcoor.org

6 LES PRIX

Le jury nommé conjointement par la FKCoor, le CSSR la Clauze, est composé de références en gériatrie et attribue l'ICOPE d'OR, ICOPE d'argent ,ICOPE de bronze. La remise de prix sera digitalisée et aura lieu lors de la soirée visioconférence du jeudi 5 juin 2025;

Les résultats seront annoncés par la FKCoor et relayés dans nos publications, sur notre site internet et les réseaux sociaux.

D'autre part, l'FKCoor se réserve le droit de réaliser un reportage vidéo pour présenter le défi ICOPE des cabinets et établissements lauréats.

Les vidéos réalisées pourront être notamment diffusées sur le site internet de la FKCoor, sur le compte Facebook sur Instagram et la chaîne You tube de la FKCoor.

7 DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le formulaire de participation au présent jeu ont pour finalité de vous permettre de participer au jeu « défi ICOPE » et de recevoir des informations et documentations nécessaires au bon déroulement du défi.

Les données à caractère personnel des participants ne seront pas conservées au-delà du délai d'un an après la date de remise des prix du « défi ICOPE »

Les données collectées dans ce cadre sont à l'usage exclusif de la FKCoor. Elles pourront être utilisées pour contacter ultérieurement les participants afin de leur adresser des publications et /ou de leur proposer d'autres manifestations organisées par la FKCoor.

8 RESPONSABILITES

La responsabilité de la FKCoor ne saurait en aucun cas être engagée en cas d'éventuel dysfonctionnement du mode de participation au présent jeu concours.

La responsabilité de la FKCoor ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être demandée si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement.

La FKCoor se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation d'un établissement qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

La responsabilité de la FKCoor pour tout dommage matériel ou corporel ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait être demandée.